Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_03_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 14
Représentés par pouvoir : 0
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr LOYAU-TULASNE Christophe, Maire. La séance a été publique.

Présents au début de séance : Mr LOYAU-TULASNE Christophe (Maire), Mr BERTRAND Jacky (1er Adjoint), Mr EMAILLE Gilles (2ème Adjoint), Mr MENDEZ Patrick (3ème Adjoint), Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme DEPAUL Valérie, Mme DORANGE Annie, Mme FAIRIER Emilie, Mr GUILMET Patrick, Mme NAULEAU Marie-Anne, Mr ROCHEREAU Sébastien, Mme SALGUEIRO Audrey, Mme SAUNIER Françoise et Mme YVELIN Carole, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer, Monsieur LOYAU-TULASNE ouvre la séance à 19H10.

A été nommé secrétaire de séance : Mme SAUNIER Françoise

Délibération n°2026/03 : Vote du Budget Primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025
Rapporteur : Monsieur BERTRAND, 1er Adjoint au Maire délégué aux Finances

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, et en année d'élection municipale, le vote du budget peut être voté jusqu'au 30 avril.
Monsieur BERTRAND présente à l'assemblée le projet de budget primitif de l'année 2026 qui s'établit à 924 198.33 €.
La présente délibération est accompagnée d'une note de présentation de ce budget, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BERTRAND, Monsieur le Maire reprend la parole.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Décision :
Vu la présentation du Budget Primitif lors de la Commission des Finances du 27 Janvier 2026,
Vu la présentation du Budget Primitif lors de la Commission Générale du 5 Février 2026,
Vu la délibération n°2026/01 du 24 Février 2026 relative à la reprise anticipée des résultats 2025,

Considérant l'équilibre global ci-après du Budget Primitif 2026 :

	Dépenses	Recettes
Investissement	266 406.18 €	266 406.18 €

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_03_DELIB-DE

Fonctionnement	657 792.15 €	657 792.15 €
Total	924 198.33 €	924 198.33 €

Considérant que la présentation de ce budget est faite par chapitre dont le détail est le suivant :

A) Section de Fonctionnement

- Les dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	134 163.15 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 450.00 €
014	Atténuation de produits	39 300.00 €
65	Autres charges de gestion courante	66 610.00 €
66	Charges financières	2 400.00 €
68	Dotations aux provisions	600.00 €
023	Virement à la section d'investissement	120 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	94 269.00 €
Total des dépenses de fonctionnement		**657 792.15 €**

- Les Recettes

Chapitre	Libellé	Proposition
013	Atténuations de charges	1 800.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 268.00 €
73	Impôts et taxes	45 959.00 €
731	Fiscalité locale	290 300.00 €
74	Dotations, subventions et participations	119 652.00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 400.00 €
76	Produits financiers	5.00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	94 269.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	76 139.15 €
Total des recettes de fonctionnement		**657 792.15 €**

B) Section d'Investissement

- Les dépenses

Chapitre	Libellé	RAR	Proposition y compris RAR
20	Immobilisations incorporelles		6 500.00 €
204	Subventions d'équipement versées		72 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	8 437.86 €	25 504.86 €
23	Immobilisations en cours		20 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		23 600.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		94 269.00 €
001	Résultat d'investissement reporté		24 532.32 €
Total des dépenses d'investissement		**8 437.86 €**	**266 406.18 €**

- Les recettes

Chapitre	Libellé	RAR	Proposition y compris RAR
10	Dotations, réserves	/	37 451.18 €
13	Subventions d'investissement reçues	2 791.00 €	14 486.00 €
16	Emprunts, dettes		200.00 €
021	Virement du fonctionnement		120 000.00 €

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_03_DELIB-DE

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		94 269.00 €
Total des recettes d'investissement		**2 791.00 €**	**266 406.18 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- adopte le budget primitif pour l'exercice 2026 tel que présenté,
- précise que le budget est voté par chapitre budgétaire,
- autorise le Maire ou son représentant pour la durée de l'exercice 2026 à procéder, au titre du budget principal, à des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section, hors chapitre 012 (dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Christophe LOYAU-TULASNE

La Secrétaire de séance

Françoise SAUNIER